

BULLETIN DE SOUSCRIPTION TITRES PARTICIPATIFS

Société émettrice : LEVEL SA-SCIC

Siège social : Zone Technopolis - Bat K - rue de Broglie, 53810 Changé

RCS Laval : 890 611 957

Emission de 2 000 titres participatifs de valeur nominale de 100 euros chacun, émis au pair, décidée par le Conseil d'Administration en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par les statuts, en date du 08 novembre 2021.

Les titres seront rémunérés de la façon suivante :

- partie fixe (sur 60 %) : intérêts annuels de 5 % de la valeur nominale du titre,
- partie variable (sur 40 %) : 0,5 % à 2 % par rapport au résultat d'exploitation de l'année,

Date d'ouverture de la souscription le 01/12/2021 et date de fermeture le 31/03/2022.

Légalement, le remboursement intervient au bout de 7 ans à l'initiative de LEVEL. Il s'agit d'un objectif que la SCIC LEVEL souhaite tenir, mais le souscripteur est informé que la SCIC peut décider de prolonger la durée de détention des titres si les conditions qui permettent le remboursement ne sont pas réunies.

Personne physique

Je soussigné.e :

Nom de naissance :

Né.e le :

Lieu de naissance :

Demeurant à :

Tél :

Courriel :

Personne morale

Structure :

Nom Prénom :

Agissant en qualité de :

Adresse complète :

Tél. :

Courriel :

Déclare souscrire à (en chiffres et en lettres) titres participatifs de valeur nominale de 100 euros chacun, de l'émission ci-dessus visée pour un montant total de euros.

A l'appui de ma souscription, je verse la somme de euros (en chiffres et en lettres), montant intégral de mes engagements (à régler par chèque à l'ordre de LEVEL ou par virement –sur l'IBAN FR76 1444 5004 0008 0066 3088 321 – BIC : CEPAFFRPP444).

Fait à _____, le _____

Le souscripteur*

LEVEL**

*Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Bon pour souscription de ... (en toutes lettres) titres participatifs »

** Ce document sera contresigné à réception par LEVEL et vous sera retourné.

Ce bulletin sera à garder sans limite de durée.

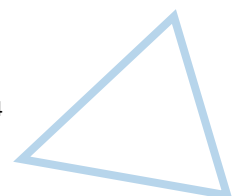


SCIC LEVEL

SCIC-SA au capital variable - APE 6820B - RCS LAVAL 890 611 957 - N° SIRET : 890 611 957 00014

Siège social : Zone Technopolis, rue Louis de Broglie 53810 Changé

www.level.coop - tierslieu@level.coop



TEST D'ADEQUATION DE L'INVESTISSEMENT TITRES PARTICIPATIFS

à remplir avant toute souscription

A la suite de l'entrée en vigueur de la loi n°2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, tout nouveau souscripteur.trice est invité à remplir un test d'adéquation à l'investissement afin que la SCIC puisse vous recommander une souscription adaptée à votre situation.

CONNAISSANCE ET EXPERIENCE EN MATIERE FINANCIERE

Avez-vous déjà souscrit des titres participatifs au sein de LEVEL ?

Oui, combien Non

Déterminez-vous des titres participatifs au sein d'une autre coopérative ?

Oui Non

OBJECTIFS ET HORIZONS D'INVESTISSEMENT

Quels sont vos objectifs en investissant dans LEVEL ?

- Soutenir le projet social et solidaire
- Constituer une épargne de sécurité et en disposer à tout moment
- Assurer des revenus complémentaires réguliers
- Valoriser un capital sur le long terme

Autre :

Avez-vous conscience que la somme épargnée sera bloquée à minima 7 ans ?

Oui Non

SITUATION FINANCIERE

Avez-vous conscience du risque de perdre l'intégralité de votre investissement en cas d'échec du projet ?

Oui Non

Avez-vous conscience que le remboursement de titres participatifs peut être incertain, voire impossible ?

Oui Non

Êtes-vous sûr que le montant souscrit n'entraînera pas, pour vous, un risque d'illiquidité (manque d'épargne disponible de type livret A) ?

Oui Non

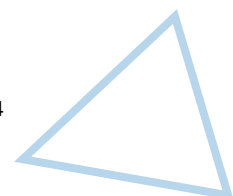
INFORMATION

En cas d'investissement, j'ai conscience que je peux perdre la totalité de mon investissement et que le remboursement de mes titres participatifs ne sont pas garantis. Je déclare avoir pris connaissance du contrat d'émission ainsi que du document d'informations générales, détaillant les risques de mon investissement.

Date :



Signature :



CONTRAT D'EMISSION TITRES PARTICIPATIFS

INFORMATIONS GENERALES

LEVEL est une Société Coopérative d'intérêt Collectif constituée sous forme de société anonyme à capital variable ayant son siège social rue Louis de Broglie 53810 Changé, et identifiée au Registre du Commerce et des Sociétés de Laval, sous le numéro 890 611 957. Elle est représentée par Madame Marie Lancelin en sa qualité de Directrice Générale. Elle a décidé l'émission de titres participatifs suivant les modalités indiquées dans le présent document.

I – CONDITIONS PARTICULIERES

1. INFORMATIONS

La Société a sollicité et obtenu, dans le cadre de la présente opération, une autorisation de son Conseil d'Administration en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par les statuts, réunie le 15 novembre 2021. L'émission aura lieu du 1^{er} décembre 2021 au 31 mars 2022.

La clôture de l'offre et la réception des derniers bulletins de souscription interviendra le 31 mars 2022.

Le produit de l'émission sera utilisé par la Société pour ses opérations de financements du projet de tiers-lieu LEVEL.

2. CARACTERISTIQUES DE L'EMISSION

2.1. Valeur nominale des titres

La valeur nominale des titres est fixée à cent euros (100 €) chacun.

2.2. Montant de l'émission

Le nombre de titres émis est deux mille (2 000) portant l'émission sur un volume global de deux cent mille euros (200 000 €).

3. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle. Elle comporte une partie fixe et une partie variable calculée par référence à des éléments relatifs aux performances économiques de la Société et assise sur le nominal du titre. Cette rémunération est déterminée à partir de la souscription effective des titres et sera réglée annuellement après approbation des comptes de la SCIC LEVEL par l'Assemblée Générale suivant la fin de l'exercice comptable au 31/12 de chaque année.

3.1. Partie fixe de la rémunération

La partie fixe, calculée sur 60% de la valeur nominale de chaque titre participatif, est constituée par un intérêt annuel égal à 5 %.

3.2. Partie variable de la rémunération

La partie variable de la rémunération, calculée sur 40% de la valeur nominale de chaque titre participatif, varie en fonction du Rex (pourcentage du résultat d'exploitation par rapport au chiffre d'affaires) et est donc dépendante des performances économiques de la Société. La rémunération globale annuelle ne pourra en aucun cas être inférieure à 3 %, ni supérieure à 4,2 %.

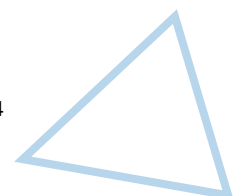


SCIC LEVEL

SCIC-SA au capital variable - APE 6820B - RCS LAVAL 890 611 957 - N° SIRET : 890 611 957 00014

Siège social : Zone Technopolis, rue Louis de Broglie 53810 Changé

www.level.coop - tierslieu@level.coop



	Partie variable	Partie fixe	Taux total
Partie fixe sur 60 % de la valeur au taux de 5 %		3,00 %	
Partie variable sur 40 % de la valeur au taux suivant :			
*si REx % inférieur à 2% - taux 0,00%	0,00%		= 3,00 %
*si REx % supérieur ou égale à 2 % et inférieur à 4 % - taux 0.5 %	0,20 %	3,00 %	= 3,20 %
*si REx % supérieur ou égale à 4 % et inférieur à 6 % - taux 1%	0,40 %	3,00 %	= 3,40 %
*si REx % supérieur ou égal à 6 % et inférieur à 10 % - taux 2 %	0,80 %	3,00 %	= 3,80 %
*si REx % supérieur ou égal à 10 % - taux 3 %	1,20 %	3,00 %	= 4,20 %

*REx % = pourcentage du résultat d'exploitation par rapport au chiffre d'affaires

Exemple : Si REx de 5 % : pour 1 000 € de titres participatifs, 600 € (60 %) sont rémunérés à 5 %, soit 30 €, et 400 € (40 %) sont rémunérés à 1 % soit 4 € si le REx est supérieur à 4 % et inférieur à 6 % : soit au total 3,4 % et donc 34 € d'intérêt brut sur l'année.

II – CONDITIONS GENERALES

1. SOUSCRIPTION DES TITRES ET REGLEMENT

1.1. Forme des titres

Les titres participatifs de la présente émission sont nominatifs. Il ne sera pas délivré de titres au porteur. La propriété des titres sera établie par l'inscription sur un compte ouvert au nom de leur titulaire et tenu, soit par la Société, soit par un mandataire désigné à cet effet, conformément aux dispositions de l'article 3 du Décret 83.359 du 2 Mai 1983 relatif au régime des valeurs mobilières.

1.2. Signature du bulletin de souscription

Les souscripteurs s'engagent à signer le bulletin correspondant à leur souscription, bulletin numéroté, sous réserve qu'au jour de la signature du bulletin :

- La Société n'aura ni violé, ni modifié ses statuts,
- Les renseignements fournis et les déclarations faites par la Société ne se seront pas révélés inexacts,
- La Société n'aura ni cessé, ni modifié ses activités,
- La Société n'aura ni cédé, ni donné en location tout ou partie de son fonds de commerce,
- La Société ne sera ni en liquidation amiable, ni en état de cessation de paiement, ni en redressement ou liquidation judiciaire,
- La signature de la Société ne sera pas exclue par la Banque de France.

1.3. Information préalable des conditions générales de l'émission

Au préalable de la signature du bulletin de souscription, le souscripteur aura reçu pour information un document d'information général, une FAQ ainsi que le présent contrat d'émission. Deux exemplaires du bulletin de souscription et du test d'adéquation seront transmis à tout nouveau souscripteur. Un exemplaire sera contresigné à réception par LEVEL et vous sera retourné.

1.4. Règlement de la souscription

Les souscripteurs verseront les fonds représentatifs de leur souscription au jour de la signature du bulletin de souscription.

1.5. Frais d'émission

Les frais d'émission sont intégralement pris en charge par la Société.

SCIC LEVEL

SCIC-SA au capital variable - APE 6820B - RCS LAVAL 890 611 957 - N° SIRET : 890 611 957 00014

Siège social : Zone Technopolis, rue Louis de Broglie 53810 Changé

www.level.coop - tierslieu@level.coop



2. SERVICE FINANCIER DE L'EMISSION

Le service financier de l'émission sera assuré par la Société ou par le mandataire désigné qui tiendra les comptes titres des souscripteurs.

3. REGIME FISCAL

. pour le souscripteur : la rémunération relève du régime des revenus de capitaux mobiliers applicables aux obligations et titres assimilés. Le porteur peut donc opter pour le prélèvement forfaitaire libératoire.

. pour la société : La rémunération est une charge financière de l'exercice, déductible du résultat.

4. INFORMATION FINANCIERE

Durant toute la vie de l'émission, l'information financière de la Société sera tenue à disposition des détenteurs de titres au siège social de la Société.

5. PAIEMENT DES INTERETS

La rémunération est payable annuellement dans les 30 jours suivants l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société LEVEL statuant l'approbation des comptes de l'exercice.

La Société ne pourra changer la date de clôture de son exercice social sans l'accord préalable des souscripteurs.

A défaut, le changement de date n'aura aucune incidence pour ce qui concerne le paiement de la rémunération.

Le paiement de la rémunération des titres participatifs se fera par tous moyens usuels de règlements à la convenance de la Société. Tout changement de domiciliation bancaire devra être signalé aux souscripteurs deux mois avant la date d'échéance à partir de laquelle la nouvelle domiciliation deviendra effective.

6. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES

Les Titres Participatifs détenus par un sociétaire ne peuvent être cédés, à titre gratuit ou onéreux, qu'à un autre sociétaire et uniquement après agrément de l'émetteur.

7. RACHAT ET REMBOURSEMENT

Les titres participatifs ne sont remboursables de manière anticipée qu'en cas de liquidation de la Société.

Le remboursement aura lieu à l'initiative de la SCIC sur décision expresse de l'Assemblée Générale conformément aux conditions prévues par la loi, cette décision interviendra au plus tôt au-delà de la date anniversaire de souscription de la septième année des Titres Participatifs. L'Émetteur se réserve la faculté, à sa seule initiative, de procéder à des rachats de Titres Participatifs le 31 décembre de chacune des années ultérieures par tirage au sort. Le prix de rachat ou de remboursement de chaque titre participatif sera alors égale à leur valeur nominale. Les intérêts échus seront également versés au souscripteur dont les titres sont rachetés.

8. MASSE DES PORTEURS DE TITRES

Les titres participatifs ne donnent pas droit de vote. Cependant, les porteurs de titres participatifs peuvent se tenir informés de la vie de la Société et obtenir communication des documents sociaux dans les mêmes conditions que les sociétaires.

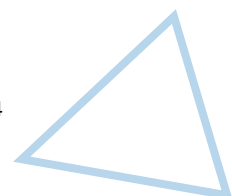


SCIC LEVEL

SCIC-SA au capital variable - APE 6820B - RCS LAVAL 890 611 957 - N° SIRET : 890 611 957 00014

Siège social : Zone Technopolis, rue Louis de Broglie 53810 Changé

www.level.coop - tierslieu@level.coop





Ils seront regroupés en une masse jouissant de la personnalité civile, conformément à la loi 83-1 du 3 Janvier 1983 et du décret 83-363 du 3 Mai 1983. Ils seront réunis en Assemblée Générale dans le délai légal, à l'effet de désigner le ou les représentants de la masse, dont le nombre se limitera à 5 personnes, et de définir leurs pouvoirs, conformément aux dites dispositions.

En outre, la masse sera réunie une fois par an pour entendre le rapport des dirigeants sur la situation et l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé et sur les éléments servant à la détermination de la rémunération des titres participatifs.

Les Assemblées seront réunies au siège social de la Société ou en tout autre lieu fixé par les Gérants dans les avis de convocation.

9. ENGAGEMENT DE LA SOCIETE EMETTRICE

La Société s'engage jusqu'au remboursement ou au rachat total des titres à informer les souscripteurs :

- De tout projet de modification ou de cessation d'activité,
- De tout projet de cession ou de mise en location de tout ou partie de son fonds de commerce,
- De toute situation pouvant s'assimiler à une liquidation amiable de l'entreprise ou à un apport partiel d'actif.

Dans l'un ou l'autre de ces cas, l'émetteur s'engage à racheter aux souscripteurs à première demande de ceux-ci et dans un délai de trois mois à compter de cette demande la totalité des titres en leur possession. La valeur de rachat sera celle de la valeur nominale.

10. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION

Les titres participatifs sont régis par la Loi 83-1 du 3 Janvier 1983 et la Loi 2001-264 du 17 Juillet 2001.

Tout litige entre les détenteurs de titres participatifs et la Société sera tranché par les juridictions régionales compétentes. A cette fin, la Société élit domicile en son siège à Changé.

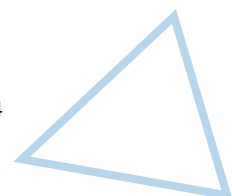


SCIC LEVEL

SCIC-SA au capital variable - APE 6820B - RCS LAVAL 890 611 957 - N° SIRET : 890 611 957 00014

Siège social : Zone Technopolis, rue Louis de Broglie 53810 Changé

www.level.coop - tierslieu@level.coop





DOCUMENT D'INFORMATIONS GENERALES TITRES PARTICIPATIFS

Le présent document contient des informations essentielles sur l'investissement en titres participatifs émis par la SCIC LEVEL.

Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies afin de vous aider à comprendre en quoi consiste cet investissement et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits. Tout investissement présente un risque de perte en capital.

L'offre présentée ici ne donne pas lieu à un prospectus soumis à un visa de l'AMF. Elle est adressée exclusivement à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs (<150 personnes).

Tout investisseur agit pour son propre compte.

La diffusion, directe ou indirecte, dans le public des titres financiers acquis ne peut être réalisée que dans les conditions prévues pour une OPTF.

Textes : articles L228-36 (modifié par la loi n°2001-264 du 17 juillet 2001) et L 228-37 du code de commerce et D.242-1 à D-242-7 du décret du 23/03/1967.

LA SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) LEVEL.

La SCIC LEVEL a été créée en novembre 2020, elle fait référence au texte de loi n°2001-624 du 17 juillet 2001. Elle a pour but de créer un tiers-lieu ESS à Laval. Il s'oriente autour des thématiques suivantes : l'Economie Sociale et Solidaire, l'Entrepreneuriat, la Formation, le Médico-Social et le Handicap.

C'est un lieu de vie inclusif et ouvert à différents publics, pour favoriser le développement de coopérations et d'interactions.

La gouvernance est coopérative et participative. « Une personne » égal « une voix » au sein de chaque collège de vote.

COMMENT SOUSCRIRE ?

Accédez à tous les documents en ligne, directement sur notre site internet : www.level.coop

Ou par courrier postal, nous vous envoyons le dossier « investisseurs ».

Faites-en la demande par mail : tierslieu@level.coop ou par téléphone : 02 43 56 69 25.

Plusieurs documents à consulter et à remplir :

- Le document d'informations générales à consulter
- Le contrat d'émission à consulter
- Le bulletin de souscription à remplir et signer
- Le test d'adéquation à remplir et signer

LA REMUNERATION DES TITRES PARTICIPATIFS EST ANNUELLE.

La rémunération relève du régime des revenus de capitaux mobiliers applicables aux obligations et titres assimilés. Le porteur peut donc opter pour le prélèvement forfaitaire libératoire.

Elle comporte une partie fixe et une partie variable calculée par référence à des éléments relatifs aux performances économiques (REx) de la Société et assise sur la valeur nominale du titre. Cette rémunération est déterminée à partir de la souscription effective des titres et sera réglée annuellement après approbation des comptes de la SCIC LEVEL par l'Assemblée Générale suivant la fin de l'exercice comptable au 31/12 de chaque année.

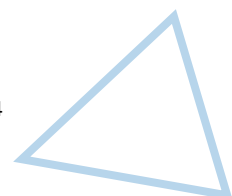


SCIC LEVEL

SCIC-SA au capital variable - APE 6820B - RCS LAVAL 890 611 957 - N° SIRET : 890 611 957 00014

Siège social : Zone Technopolis, rue Louis de Broglie 53810 Changé

www.level.coop - tierslieu@level.coop



- Partie fixe de la rémunération

La partie fixe, calculée sur 60 % de la valeur nominale de chaque titre participatif, est constituée par un intérêt annuel égal à 5 %.

- Partie variable de la rémunération

La partie variable de la rémunération, calculée sur 40 % de la valeur nominale de chaque titre participatif, varie en fonction du Rex (pourcentage du résultat d'exploitation par rapport au chiffre d'affaires) et est donc dépendante des performances économiques de la Société.

La rémunération globale annuelle ne pourra en aucun cas être inférieure à 3 %, ni supérieure à 4,2 %.

	Partie variable	Partie fixe	Taux total
Partie fixe sur 60 % de la valeur au taux de 5 %		3,00 %	
Partie variable sur 40 % de la valeur au taux suivant :			
*si REx % supérieur ou égale à 2 % et inférieur à 4 % - taux 0,5 %	0,20 %	3,00 %	= 3,20 %
*si REx % supérieur ou égale à 4 % et inférieur à 6 % - taux 1 %	0,40 %	3,00 %	= 3,40 %
*si REx % supérieur ou égal à 6 % et inférieur à 10 % - taux 2 %	0,80 %	3,00 %	= 3,80 %
*si REx % supérieur ou égal à 10 % - taux 3 %	1,20 %	3,00 %	= 4,20 %

*REx % = pourcentage du résultat d'exploitation par rapport au chiffre d'affaires

Exemple : REx de 5 % : pour 1000 € de titres participatifs, 600 € (60 %) sont rémunérés à 5 %, soit 30 €, et 400 € (40 %) sont rémunérés à 1%, soit 4€ si le Rex est supérieur à 4% et inférieur à 6% : soit au total 3,4% ce qui équivaut 34€ d'intérêt brut sur l'année.

LE RACHAT DES TITRES PARTICIPATIFS A LIEU AU MINIMUM APRES 7 ANS.

Les titres participatifs ne sont remboursables de manière anticipée qu'en cas de liquidation de la Société.

Le rachat des titres aura lieu à l'initiative de la SCIC sur décision expresse de l'Assemblée Générale conformément aux conditions prévues par la loi, cette décision interviendra au plus tôt au-delà de la date anniversaire de souscription de la septième année des Titres Participatifs.

LA REMUNERATION DES TITRES PARTICIPATIFS EST ANNUELLE.

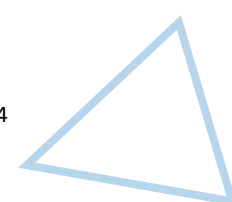


SCIC LEVEL

SCIC-SA au capital variable - APE 6820B - RCS LAVAL 890 611 957 - N° SIRET : 890 611 957 00014

Siège social : Zone Technopolis, rue Louis de Broglie 53810 Changé

www.level.coop - tierslieu@level.coop



COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL DE LA SCIC LEVEL :

Compte de résultat	2021-20 22	%	2023	%	2024	%	2025	%	2026	%
Prestations vendues			257 200	100 %	411 000	100 %	417 960	100 %	422 140	100 %
<i>Chiffre d'affaires</i>			257 200	100 %	411 000	100 %	417 960	100 %	422 140	100 %
Subventions d'exploitation	70 000		100 000	39%	80 000	19%	50 000	12%	50 000	12%
Total des produits d'exploitation	70 000		357 200	139 %	491 000	119 %	467 960	112 %	472 140	112 %
Fournitures consommables	5 800		31 763	12%	39 500	10%	39 855	10%	40 183	10%
Services extérieurs	28 546		266 151	103 %	306 563	75%	314 830	75%	318 336	75%
Charges externes	34 346		297 914	116 %	346 063	84%	354 685	85%	358 519	85%
Impôts et taxes	630		997	0%	1 032	0%	1 072	0%	1 075	0%
Salaires bruts (Salariés)	10 600		40 400	16%	43 200	11%	46 500	11%	46 800	11%
Charges sociales (Salariés)	3 710		14 140	6%	15 120	4%	16 275	4%	16 380	4%
Charges de personnel	14 310		54 540	21%	58 320	14%	62 775	15%	63 180	15%
Dotations aux amortissements	1 072		4 286	2%	4 286	1%	4 286	1%	4 286	1%
Total des charges d'exploitation	50 358		357 737	139 %	409 701	100 %	422 818	101 %	427 060	101 %
Résultat d'exploitation	19 642		-537	0%	81 299	20%	45 142	11%	45 080	11%
Charges financières	19 189		22 529	9%	19 331	5%	15 963	4%	12 460	3%
Résultat financier	-19 189		-22 529	-9%	-19 331	-5%	-15 963	-4%	-12 460	-3%
Résultat courant	453		-23 066	-9%	61 968	15%	29 179	7%	32 620	8%
Résultat de l'exercice	453		-23 066	-9%	61 968	15%	29 179	7%	32 620	8%

QUELS SONT LES RISQUES ?



3 4

Risque de perte totale ou partielle du capital investi

Risque d'illiquidité car le remboursement n'aura lieu qu'à partir de la 7^{ème} année au mieux

Risque d'impossibilité de rachat au bout des 7 ans, le rachat se fait à l'initiative de LEVEL

SCIC LEVEL

SCIC-SA au capital variable - APE 6820B - RCS LAVAL 890 611 957 - N° SIRET : 890 611 957 00014

Siège social : Zone Technopolis, rue Louis de Broglie 53810 Changé

www.level.coop - tierslieu@level.coop



LA GOUVERNANCE EST ASSURÉE PAR UN CONSEIL D'ADMINISTRATION.

La coopérative est administrée par un Conseil d'Administration composé de 6 membres :

- Fondateurs : Titi Floris : Boris Couilleau
- Fondateurs : Coodem : Marie Lancelin
- Fondateurs : APF France Handicap : Catherine Côme
- Partenaires : APESSE : Jean-Pierre Couvreur
- Particuliers : Cyril Coupé
- Particuliers : Céline Guais

LES COLLEGES DE LA SCIC.

Les statuts de notre société coopérative prévoient une répartition des sociétaires (et de leurs droits de vote) par un système de collège garantissant la gestion démocratique de la coopérative.

Collège des Fondateurs 40 %

Collège des Salariés.es producteur.trices 10 %

Collège des Bénéficiaires 25 %

Collège des Partenaires 15 %

Collège des Particuliers 10 %

SCIC LEVEL

SCIC-SA au capital variable - APE 6820B - RCS LAVAL 890 611 957 - N° SIRET : 890 611 957 00014

Siège social : Zone Technopolis, rue Louis de Broglie 53810 Changé

www.level.coop - tierslieu@level.coop

FAQ

TITRES PARTICIPATIFS

► **Puis-je récupérer ma mise avant les 7 ans ?**

Normalement non, sauf de manière exceptionnelle, à céder vos titres à une autre personne physique ou morale. Cette opération ne peut se faire qu'en lien avec la SCIC LEVEL pour valider le changement de propriété.

► **Puis-je récupérer ma mise après les 7 ans ?**

Oui, c'est bien l'objectif de la SCIC LEVEL. Le souscripteur est informé que la SCIC peut prolonger la détention des titres si besoin avec le niveau de rémunération contractuelle.

► **Si je décède que deviennent mes titres ?**

Comme toutes les autres valeurs mobilières, elles suivront à vos héritiers.

► **Quand est-ce que j'aurai mes intérêts ?**

Tous les ans, après approbation des comptes de la SCIC LEVEL par l'Assemblée Générale, et suivant la fin de l'exercice comptable qui est le 31/12 de chaque année. Le taux est variable et fonction des résultats de l'entreprise.

Les titres seront rémunérés de la façon suivante :

- partie fixe (sur 60 %) : intérêts annuels de 5 % de la valeur nominale du titre,
- partie variable (sur 40 %) : 0,5 % à 2 % par rapport au résultat d'exploitation de l'année.

A ce jour le livret A est inférieur à 1 %.

► **Puis je perdre mon argent ? Y'a-t-il des risques ?**

Oui si l'entreprise était amenée à être liquidée.

► **Serai-je informé et comment sur l'entreprise ?**

Tous les ans vous serez conviés à une Assemblée Générale des porteurs de titres qui vous donnera les informations économiques de l'entreprise et le taux de rémunération de vos parts.

Avant la souscription, vous pouvez appeler le correspondant de l'opération qui pourra vous donner des éléments sur l'entreprise.

► **Est-ce une bonne affaire ?**

Cela dépend ce que vous cherchez. Il s'agit plutôt d'un placement de « bon père de famille » avec un rendement très correct par rapport au rendement de l'argent à ce jour.

► **Pourquoi je le ferai ?**

Parce que cela permet de soutenir une SCIC locale, qui crée des emplois et qui défend des valeurs dans son fonctionnement : solidarité, participation, démocratie, efficacité, proximité, respect...

Parce que l'argent qui dort ne sert pas au développement de l'économie locale et de l'emploi.

► **Quand mon chèque sera débité ?**

Le dépôt du chèque sera effectué au début du mois suivant sa réception, les intérêts seront comptabilisés par mois complet sur la première année (jusqu'au 31/12).

► **A quoi va servir mon argent ?**

La SCIC a pour objectif de créer un tiers-lieu coopératif, inclusif et écologique avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire pour favoriser le développement de coopérations.

► **C'est quoi une SCIC ?**

C'est une entreprise coopérative qui permet de rassembler une multitude de parties prenantes autour d'un projet.

SCIC LEVEL

SCIC-SA au capital variable - APE 6820B - RCS LAVAL 890 611 957 - N° SIRET : 890 611 957 00014

Siège social : Zone Technopolis, rue Louis de Broglie 53810 Changé

www.level.coop - tierslieu@level.coop